

FICHE D'ACCESSIBILITÉ OU PLAN D'ACCÈS MULTIMODAL : Un outil essentiel pour une mobilité facilitée au travail

Thématique et Enjeux :

La fiche d'accessibilité ou le plan d'accès multimodal est un outil visant à faciliter la mobilité des travailleurs en leur fournissant des informations complètes sur les différentes options de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette démarche répond à des enjeux cruciaux tels que l'amélioration de l'accessibilité des entreprises, la réduction des embouteillages, et la promotion d'une mobilité durable et responsable.

Chiffres Clés :

- En Belgique, les embouteillages coûtent chaque année des milliards d'euros en pertes de productivité et en dépenses liées aux transports.
- Selon une enquête de Randstad, 45 % des répondant.e.s estiment que le lieu de travail est un critère important dans le choix d'un employeur.
- Le gouvernement wallon encourage la mise en place de plans d'accès multimodaux pour améliorer la mobilité des travailleurs.

Avantages pour les Travailleurs :

- 1. Facilitation des Déplacements :** La fiche d'accessibilité ou le plan d'accès multimodal prend la forme d'un plan cartographique afin de situer l'entreprise dans son environnement et de donner les itinéraires possibles en fonction du mode de déplacement. À la suite de ce plan figurent des informations pratiques sur les horaires des transports publics, leurs fréquences, la distance à parcourir pour atteindre un arrêt de bus, métro ou tram, un parking vélo et voiture, mais aussi le chemin que les piétons peuvent emprunter.
- 2. Réduction du Stress :** En disposant d'informations sur les trajets, les horaires et les moyens de transport alternatifs, les travailleurs peuvent éviter les embouteillages et réduire le stress lié aux déplacements.
- 3. Mobilité Durable :** En favorisant l'utilisation des transports en commun, du vélo, du covoiturage ou de la marche, la fiche d'accessibilité contribue à promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement. La fiche peut lancer une dynamique de mobilité, elle est la première mesure qui figure dans les plans de déplacements d'entreprise, obligatoires en Région bruxelloise pour les entreprises de plus de 100 travailleurs.

Avantages pour les Employeurs :

- 1. Amélioration de l'Image Employeur :** Mettre en place une fiche d'accessibilité ou un plan d'accès multimodal démontre l'engagement de l'entreprise envers une mobilité durable et responsable, renforçant ainsi son image auprès des collaborateurs, de la clientèle des fournisseurs et du public.



- 2. Attractivité et Rétention des Talents** : Proposer un accès facilité au lieu de travail peut améliorer l'attractivité de l'entreprise envers les candidats (notamment non motorisés) et contribuer à fidéliser les talents en répondant à leurs besoins en matière de mobilité.
- 3. Réduction des Coûts** : En encourageant l'utilisation de transports en commun ou du covoiturage, les entreprises peuvent réduire les frais liés aux voitures de société, aux indemnités kilométriques et aux frais de stationnement.
- 4. Au niveau social** : la fiche d'accessibilité permet aux demandeurs d'emploi en recherche d'un travail de visualiser l'accessibilité du site de l'entreprise par rapport aux différents modes de transport. De ce fait, elle peut aider à réduire les inégalités sociales entre les demandeurs d'emploi dans leur recherche de travail.

En conclusion, la fiche d'accessibilité ou le plan d'accès multimodal est un outil essentiel pour faciliter la mobilité des travailleurs et favoriser une approche de mobilité durable en Belgique et en Wallonie. Les délégués syndicaux ont un rôle essentiel en sensibilisant les entreprises à cette démarche, qui offre des avantages significatifs tant pour les travailleurs que pour les employeurs. En améliorant l'accessibilité au lieu de travail, l'entreprise optimise ses coûts de mobilité et contribue à la promotion d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Pour aller plus loin :

[Rise - Ressources - Fiche 26 - Le plan d'accès multimodal](#)